

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Mars 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – M. GAMINETTE - M. SOILIHU – M. AUBRY - C. MABANZA - S. GHENAIM – L. CAMARA – S. GAUBIER.

Absents Excusés Représentés : 8

F. NDOMBELE représenté par A. ZERKAL – A. QAROUACH représenté par M. AUBRY – Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – C. RENKLICAY représentée par Y. LE BRIAND – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par C. MABANZA – S. GIBERT représentée par S. GAUBIER.

Absents : 8

P. LOUISON - L. HERGAUX – C. M'PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2019 – 0031 : « *Voeu pour une maîtrise publique de l'alimentation en eau du territoire de Grand Paris Sud* »

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'eau est un bien commun de l'humanité qui ne peut être sujet à quelque marchandisation privée,

Considérant que le vendredi 22 mars 2019, se déroule la « journée mondiale de l'eau » avec pour thématique : « Ne laisser personne de côté »,

Considérant que 2 milliards d'êtres humains vivent en situation de stress hydrique en 2019,

DEL – 2019 – 0031

Considérant que « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme » (ONU -2010), objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau,

Considérant qu'à l'initiative de quatre associations (Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France), et au nom de l'intérêt général, plus de deux millions de citoyens Français, en 30 jours, ont signé la pétition pour attaquer l'État Français pour inaction climatique,

Considérant que 80 % des usagers français regroupés dans 60 % des communes sont alimentés par 3 multinationales pratiquant des prix supérieurs de 20 à 44 % dans les communes qui ont délégué leur service d'eau et d'assainissement au secteur privé (Source: Fondation Danielle MITTERAND),

Considérant que les multinationales « Veolia ex-Vivendi », « Suez-Lyonnaise des Eaux » et « Saur » ont fait l'objet d'un avis défavorable du Conseil de la Concurrence de 2005 et de la Répression des Fraudes le 11 juillet 2002 démontrant leurs intérêts communs contraires à ceux des usagers,

Considérant que "L'Observatoire des multinationales" et le " Transnational Institute" listent plus de 835 cas de "remunicipalisation" de services, répertoriés à travers 1600 villes et 45 pays,

Considérant que des collectivités avec différentes sensibilités politiques, comme Grenoble, Paris, Montpellier, Nice, Lille, Brest, Rennes, Strasbourg ont engagé un processus volontariste de remunicipalisation du secteur de l'eau,

Considérant que l'agglomération « Cœur d'Essonne » avec sa régie de l'eau est engagée dans une alternative au « tout privé »,

Considérant que la volonté politique portée par le Président et le Vice-président de l'agglomération "Grand Paris Sud" est d'établir progressivement un schéma d'alimentation alternatif dans lequel un fournisseur d'eau privé ne serait pas en situation d'abuser de sa position dominante (décision n°05-D-58 du 3/10/05 du conseil de la concurrence),

Considérant que les deux présidents successifs de l'agglomération « Grand Paris Sud » se sont prononcés pour une maîtrise publique de l'eau,

Considérant qu'un autre modèle de production publique et de gestion démocratique de l'eau est possible sur le territoire de "Grand Paris Sud", et par conséquent pour les grignoises et grignois,

DEL – 2019 - 0031

Considérant que dans une communication en date du 25 février 2019, le Maire de Viry-Châtillon ne s'est pas opposé à un processus de rachat de l'usine de Ris-Orangis par l'agglomération « Grand Paris Sud »,

Le Conseil Municipal de la Ville de Grigny,

Affirme, qu'il y a une urgence sociale, climatique et démocratique relative aux questions de l'eau, besoin fondamental pour l'avenir de l'humanité et le développement des services publics de demain,

Réaffirme, le bienfondé pour les habitants du territoire, les services publics et les entreprises à intégrer un modèle d'approvisionnement, de production et de distribution publique de l'eau engendrant, de fait une augmentation du pouvoir d'achat pour les populations. Ce sont également des économies intelligentes pour les entreprises (TPE/PME, artisans, commerçants) et les administrations dont les collectivités locales aux budgets de plus en plus contraints.

Demande, que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud contractualise dans les plus brefs délais avec la régie publique "Eau de Paris" un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'assistance pour mettre en place les outils de production publique au profit du seul intérêt général,

Exige, que l'eau, dans son intégralité devienne un bien public et non une marchandise,

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la Ville de Grigny demande que s'engagent progressivement une gestion, un approvisionnement et une production publique de l'eau sur le territoire de "Grand Paris Sud" et engage avec « Cœur D'Essonne » une coopération conformément au Contrat d'intérêt national de « Porte Sud ».

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

 Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l' Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 21 MARS 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 21 MARS 2019

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



[Faint, illegible text at the bottom of the page]